

QUARTIER GARE

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 5 MAI 2015

Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Serge KEHYAYAN, Adjoint chargé de la Gare du Grand Paris Express et des transports ; François LE GOT, Adjoint à la culture ; Véronique DE LA TOUANNE, Conseillère municipale, chargée de la commande publique.

Membres du Comité de pilotage : Pierre FERET ; Lucette JACQUESON ; Christiane BARUTH ; Jeannine QUINTIN ; Didier BOURDIN ; Jean-Noël YVON ; Bernard JACQUINOT ; Françoise THIBAULT ; Marie-France LAMBOTTE ; Hélène IGNAZI ; Philippe ALLANIC.
Excusé : Jean-Louis SALORT.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Responsable Démocratie Locale.

Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques de la Ville.

I. Présentation du règlement de voirie

Règlement de voirie. Le Comité de pilotage est introduit par Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques qui présente le nouveau règlement de voirie. Le règlement de voirie permet de définir les modalités d'interventions des entreprises sur le domaine public de la ville et notamment sur la voirie et ses dépendances. Il permet de s'assurer que les travaux sont faits dans de bonnes conditions et en sécurité et permet aux services de la Ville d'intervenir en cas de non-respect des clauses prévues dans ce document.

Le dernier règlement de voirie datait de 1992. Il a donc été décidé de travailler sur un nouveau document. La rédaction d'un nouveau projet a démarrée en novembre 2012 ; le document a évolué suite à des échanges avec les concessionnaires (tels que ERDF/GRDF, Réseaux eaux potables, réseaux fibrés..) pour aboutir à ce nouveau règlement, qui a été validé par une Commission (composée de représentants des concessionnaires, d'élus et de techniciens de la Ville) conformément au Code de la voirie.

Ce règlement comporte 2 volets : une partie à destination des concessionnaires ; l'autre étant destinée aux usagers. Ce document rappelle sur ce qui est autorisé ou pas en matière d'occupation du domaine public, et définit les droits et obligations des riverains et des concessionnaires.

Ce nouveau règlement est présenté aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil municipal (document en pièce jointe).

Diagnostic de la voirie communale. La Ville a missionné un cabinet extérieur (société ERA INGENIERIE) pour réaliser un diagnostic de la voirie communale (80 kms de linéaires) portant sur les chaussées, les trottoirs et l'éclairage public. Seront pris en compte la vétusté, l'accessibilité (il s'agit de vérifier par exemple, que les passages pour piétons sont bien aux normes) et l'état du stationnement. Cet état des lieux débutera en mai prochain et se poursuivra tout l'été. Les conclusions devraient être connues dès septembre prochain et seront présentées aux Comités de pilotage.

Ce diagnostic, qui n'existait pas jusqu'ici, permettra de prioriser les interventions futures (prévues dès 2016) sur les voiries défectueuses et permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter que la société ERA procédera par relevés photographiques, n'entraînant donc aucun marquage au sol sur les voiries.

II. Informations sur les travaux de l'avenue Jean Jaurès

M. Massoutier, Directeur des services techniques de la Ville présente les travaux. ***Cf document de présentation du projet ci-joint.***

Ce projet a été présenté aux commerçants du quartier Gare en réunion de concertation le 6 mars dernier. Le projet a été largement approuvé. Quelques réclamations ont notamment porté sur l'implantation d'arrêts minute au début de l'avenue.

Un membre du Comité de pilotage explique qu'il ne comprend pas la philosophie générale du projet qui, de son point de vue, donne une « prime » aux voitures et par conséquent aux incivilités (stationnement). La place laissée aux piétons paraissant insuffisante.

Un autre membre du Comité de pilotage énonce que, de son point de vue, l'ancien aménagement n'avait pas, de toute façon, répondu à la problématique du quartier.

Concernant la nouvelle modification de la voie du bus, les Elu(e)s Délégués de quartier confirment qu'il n'y aura aucun remboursement effectué par la Mairie auprès du STIF, Syndicat des transports d'Ile-de-France car la voie bus est bien maintenue.

Il est notifié également par des membres du Comité de pilotage des problèmes d'éclairage au niveau des trottoirs de l'avenue Jean Jaurès. Il est demandé si cette problématique ne peut pas être étudiée, du fait notamment des travaux d'aménagement envisagés dans cette avenue.

III. Présentation de la Fête des voisins et du calendrier des événements 2015

Fête des voisins. La 15^{ème} édition de la Fête des voisins se tiendra le vendredi 29 mai prochain. Cette fête est l'occasion pour les Clamartois de partager de manière simple un moment de convivialité autour de boissons et de plats préparés par chacun.

Implantée aujourd'hui sur les 5 continents, cette initiative, destinée à rompre l'isolement et à développer des liens de proximité entre les habitants, réunit l'espace d'une soirée, autour d'un verre ou d'un repas, près de 20 millions de voisins.

À Clamart, c'est un succès. Plusieurs dizaines d'initiatives sont organisées par les habitants.

La nature presque spontanée de l'organisation explique l'engouement pour cette fête. Il suffit de lancer les invitations et de demander à ses voisins d'apporter un plat, une boisson, quelques chaises et une table de jardin.

Les habitants ont jusqu'au 20 mai 2015 pour s'inscrire à cette 15^{ème} édition de la Fête des voisins.

Clamart Habitat et la Ville, partenaires de la Fête des voisins, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à réussir l'organisation de cet événement. Un kit de communication est à la disposition des habitants « organisateurs » pour informer ses voisins, les inciter à participer et animer l'apéritif, le repas ou la soirée. Ce kit gratuit comprend des affichettes, des invitations préremplies, des badges, des tee-shirts et des ballons. Il est à retirer auprès du Service de la Démocratie Locale à partir du 27 avril. Pour nous aider à bien organiser cette fête, il est demandé de remplir une fiche d'inscription, accessible sur demande ou sur internet www.clamart.fr ou www.clamart-habitat.net.

+ d'infos : Service Démocratie Locale – Mairie. Tel : 01 46 62 35 11.

Email : democriatielocale@clamart.fr

Clamart Habitat, 01 46 45 35 40, 5 rue Paul-Vaillant-Couturier. Email : courrier@clamart-habitat.fr

[Présentation du calendrier des événements 2015 \(document en pièce jointe\).](#)

IV. Comptes rendus de la concertation sur la vidéo-protection et la balade urbaine

M. Le Got revient sur la balade urbaine organisée dans le quartier le 28 mars dernier et remercie chaleureusement les participants du Comité de pilotage pour la qualité de leur investissement. Il souligne à nouveau la qualité de cette balade du fait notamment de la présence de Mme Weets, Architecte des Bâtiments de France.

Les lieux retenus par le groupe de travail concernant les maisons et arbres remarquables sont :

Maisons remarquables qui s'ajoutent à la liste initiale : Le 47, rue Cécile Dunant ; le 36, rue Condorcet ; le Pigeonnier au 49, rue Condorcet ; les 67-69 rue Pierre Brossolette.

Arbres remarquables : Cèdre au 83 rue Pierre Brossolette et Platanes de l'avenue du Dr Calmette.

Le travail est donc en cours d'étude par le service urbanisme de la Ville ; les résultats seront communiqués ultérieurement aux membres du Comité de pilotage.

Rappel - Objectifs de cette démarche :

- ❖ Sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra en effet d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager dans le cadre de la révision du PLU
- ❖ Juillet 2016 : la ZPPAUP devient AVAP, Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine.
- ❖ Une fois « étudiées » par les services de l'Urbanisme et avec la contribution de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches seront répertoriées pour intégration dans le cadre de la phase de concertation de révision du PLU.

Par ailleurs, les Elu(e)s Délégués de quartier présentent à l'ensemble des membres présents du Comité de pilotage la carte présentant l'ébauche des lieux pressentis pour installer des caméras de

vidéo-protection dans le quartier Gare, suite à la réunion de concertation menée en mars dernier, en lien avec les commerçants du quartier, deux membres du Comité de pilotage et Jean-Marc Legrand, Chef de la police municipale.

Cette 1ere ébauche est en cours d'étude définitive ; entre 3 et 5 caméras devraient être installées dans le quartier entre fin 2015 et début 2016. Avant un déploiement plus important les années prochaines, les décisions définitives, après approbation par le Conseil Municipal, seront communiqués aux membres du Comité de pilotage.

V. Organisation de la prochaine Fête du quartier

Il a été décidé conjointement de reconduire la Fête du quartier le même jour que la Fête de la musique, soit le dimanche 21 juin prochain.

Un groupe de travail va se réunir prochainement pour organiser cette Fête de quartier. Il est composé de M. Naudet, M.Delaporte, M.Jacquinot, M. Bourdin et M.Gauterot.

VI. Questions diverses / Tour de table

Halte-garderie rue de Fleury. M.Kehyayan informe les membres du Comité de pilotage que la halte-garderie fonctionnera jusqu'en juin 2016 et qu'à partir de cette date, l'accueil des enfants s'organisera dans différentes structures.

Une fois que la crèche sera fermée, le schéma global de réaménagement sera remodelé. Les services de la Ville sont actuellement en cours de réflexion sur ce sujet. Le Comité de pilotage du quartier sera consulté.

Projet Gare. Certains membres du Comité de pilotage s'interrogent quant à la pertinence d'avoir fermé le souterrain, dans le cadre des travaux du Grand Paris, bloquant ainsi le passage pour les personnes qui l'utilisait.

M.Kehyayan explique qu'il a bien conscience des gênes que cela peut entraîner mais que le souterrain doit être fermé car la Mairie doit se conformer à ce qu'imposent les réaménagements futurs notamment liés au stationnement qui va empiéter sur une partie du souterrain.

De plus, la réglementation impose en effet une fermeture pour pouvoir lancer l'enquête publique. Pour pouvoir aménager cet espace urbain, il faut réaliser ces aménagements conformément à ce qu'impose la législation en la matière.

Des discussions sont en cours avec la SNCF afin de trouver des solutions par rapport à la problématique de l'accessibilité du souterrain SNCF. L'ensemble des flux de ce secteur va être globalement repensé.

Serge Kehyayan précise que la Ville organisera prochainement une réunion entre autre sur ce sujet.

La séance est levée.

XXXXXX